



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 80

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	15
- votants	17
- absents	2
- absents excusés	2

**Du vendredi 11 septembre 2020**

L'an deux mille vingt le 11 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET****Approbation du projet des rues  
Amiral Pierre et Vellonne à  
Bourbonne les Bains**Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/09/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 septembre 2020

Procurations : Patrick BREYER à André NOIROT et Olivier LADRANGE à Elie PERRIOTÉtaient absents excusés : Patrick BREYER, Olivier LADRANGEÉtaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Georgette JOB

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU la délibération n°2019/62 du 18 juin 2019 autorisant le lancement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la rue Amiral Pierre et de la rue Vellonne,**VU le Budget Primitif 2020 prévoyant les crédits,*

Madame Christiane GOURLOT, Maire-Délégué de Villars Saint-Marcellin, informe l'assemblée que chaque Conseiller Municipal a été destinataire des plans des projets des rues Amiral Pierre et Vellonne. Ces projets ont été présentés en commissions municipales des travaux par le maître d'œuvre, les 15 et 18 juin et 24 juillet 2020.

Les travaux concernant la voirie, les réseaux d'eau pluviale et d'eau potable et les réseaux secs (télécom, électricité basse tension et éclairage) seront pris en charge par la Commune de Bourbonne les Bains.

La Communauté de Communes se chargera des réseaux d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le 16/09/2020

ID : 052-215200403-20200911-2020\_80-DE

Bourbonne les Bains

Madame Christiane GOURLOT, Maire-Délégué de Villars Saint-Marcellin, demande donc au Conseil Municipal d'approuver le projet des rues Amiral Pierre et Vellonne, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir en ce dossier.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le projet des rues Amiral Pierre et Vellonne
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir en ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 septembre 2020

Le Maire



M. André NOIROT